

Séance du jeudi 07 septembre 2023

Date de la convocation: 04/09/2023

Membres en  
exercice : 14

Présents : 8

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Catherine PECHERY,  
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Anne COLLINOT par Flavie  
ROUSSEAU-LEKUCHULA, Jean-Jacques DEBIEVE par Olivier  
MAGUET, Emilie KONNERT par Annick IENZER, Michèle  
MATHIEU par Joël BOISSIERE

**Excusés** : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

**Absents:**

### DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - (D 2023 172)

Le Maire rappelle le programme visant à améliorer l'accessibilité, la fonctionnalité et la sobriété de l'ensemble bâtiminaire de la mairie et de son parvis et explique qu'une tranche de travaux doit être menée dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque : rénovation électrique et thermique de la bibliothèque et suppression de la rampe d'accès PMR, devenue dangereuse et coupant le parvis en deux espaces, pour installer une plateforme PMR permettant l'accès à la mairie et à la bibliothèque. Il présente au Conseil municipal le montant total de l'opération à hauteur de 34 855,80 € HT et propose le plan de financement suivant : 40% Etat (DETR), 40% Conseil départemental de l'Yonne (« Villages de l'Yonne ») et 20% Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement de l'opération pour un montant total de 34 855,80 € HT ;

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil départemental au titre du dispositif « Villages de l'Yonne » (Pacte Yonne Territoires, auquel la Commune a adhéré par délibération en date du 12 septembre 2022), à hauteur de 13 942 € correspondant à 40% du montant total de l'opération ;

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Joël BOISSIERE



Le Maire  
Olivier MAGUET

